DE_2026_015

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date convocation : 16 mars 2026	*Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 11	**Présent(e)s :** François ROUVEYROL, Anny ROUMEJON, Caroline VIDHAMALI, Dominique LESIOURD, Nicole DROME, Raphaël COUDERC, Etienne VION, Eric ADAM, Danielle DE MAIO
Présents : 9	
Votants : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN représenté par Caroline VIDHAMALI
Pour : 10	**Excusé(e)s:** Marjolaine ROLAND
Contre : 0	**Absent(e)s:**
Abstentions : 0	**Secrétaire de séance:** Raphaël COUDERC

Objet: Renouvellement des délégués dans les syndicats intercommunaux

Le Maire invite le Conseil municipal à désigner les membres des syndicats présentés ci-après :

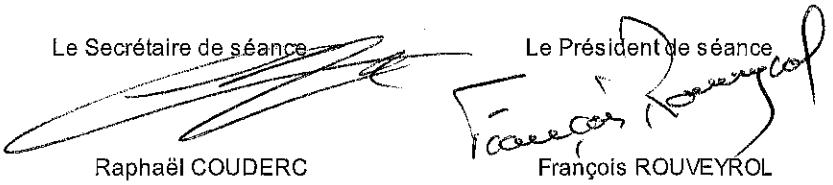
Syndicat	Elu 1	Elu 2
Syndicat mixte Environnement Sud Lozère	Eric ADAM	Etienne VION
Syndicat mixte Ligne Verte des Cévennes	Danielle DE MAIO **Titulaire**	Dominique LESIOURD **Suppléant**
Syndicat département d'Energie et d'Equipement de Lozère	Etienne VION **Titulaire**	Danielle DE MAIO **Suppléant**
Syndicat mixte Lozère Numérique	Caroline VIDHAMALI **Titulaire**	Etienne VION **Suppléant**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE la désignation des membres des différents syndicats telle que votée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance



Raphaël COUDERC — François ROUVEYROL

Date de transmission de l'acte: 30/03/2026
Date de reception de l'AR: 30/03/2026
048-214800195-DE_2026_015-DE
AGEDI

Publié le 30/03/2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 30/03/2026
Date de reception de l'AR: 30/03/2026
048-214800195-DE_2026_015-DE
A G E D I